



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue au centre communautaire le 2 octobre 2017 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel
Madame Diane Thibault
Monsieur Michel Harrisson

Monsieur Guy Pelletier
Monsieur Jean-Guy Périard
Madame Valérie Pelletier

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017
- 1.4 Questions du public
2. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 2.1 Adoption des comptes à payer
 - 2.2 Colloque de la Zone Outaouais – 14 et 15 septembre 2017
 - 2.3 Autorisation de payer la facture n° 2017-331 de Serge LeBel et associés inc.
 - 2.4 Demande du deuxième versement – Comité action citoyenne
 - 2.5 Renouvellement du règlement d'emprunt n° 03-2012 unité d'urgence
 - 2.6 Questions du public
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
 - 3.2 Embauche d'un premier répondant
 - 3.3 Entente relative à la protection contre l'incendie entre la municipalité de Ripon et Montpellier
 - 3.4 Estimation des besoins en formation pour les pompiers volontaires
 - 3.5 Questions du public

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017



4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics
 - 4.2 Aide financière - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration rue Henri
 - 4.3 Questions du public
5. HYGIÈNE DU MILIEU
6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 Rapport de l'inspectrice en urbanisme et environnement
 - 6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)
 - 6.3 Questions du public
7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 Demande d'un espace d'entreposage – Association des propriétaires du Lac Schryer
 - 7.2 Demande de projet-pilote pour un sentier partagé sur la Route 315 (Montée Lafontaine) entre la Municipalité de Montpellier et le lac Schryer
 - 7.3 Adoption du bilan du plan d'action 2013-2015 – PFM-MADA
 - 7.4 Adjudication du soumissionnaire – Bandes de patinoire
 - 7.5 Demande d'appui financier du comité consultatif de la culture et du patrimoine (CCCP) - Fonds culturel de la MRC de Papineau - 2017
 - 7.6 Achat de mobilier urbain pour le parc intergénérationnel Phase II
 - 7.7 Aménagement d'une clôture entre le parc intergénérationnel et la rue du Bosquet – Phase II
 - 7.8 Questions du public
8. AFFAIRES NOUVELLES
9. DIVERS
 - 9.1 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme concernant l'organisation des services d'urgence en milieu isolé (SUMI)
 - 9.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
10. CORRESPONDANCE
 - 10.1 Résolution 203-09-2017- Demande de droit de passage du Club Quad Petite-Nation – chemin de la Baie-de-l'Ours – Municipalité de Lac-Simon
 - 10.2 Demande de travaux d'amélioration – local des fermières
 - 10.3 Questions du public
11. QUESTIONS DU PUBLIC
12. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2017-10-240

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour :

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant les points suivants :

9.1 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme concernant l'organisation des services d'urgence en milieu isolé (SUMI)

9.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

ET en retirant le point suivant :

3.5 Nomination d'un lieutenant pour le service de sécurité incendie

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017

2017-10-241

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

1.4 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 Adoption des comptes à payer

2017-10-242

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2017-10.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 27 août au 23 septembre 2017 totalisant 163 209,23 \$.
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2017, totalisant 47 649,51 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.

Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Colloque de la Zone Outaouais – 14 et 15 septembre 2017

2017-10-243

CONSIDÉRANT QUE le Colloque de la Zone Outaouais a eu lieu les 14 et 15 septembre dernier;

CONSIDÉRANT la pertinence de cette formation pour madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de deux cent dix dollars (210 \$);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil entérine le paiement de deux cent dix dollars (210 \$) à la Zone Outaouais;

QUE les frais de déplacement et d'hébergement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finance (N/GL 02 13 000 454 et 02 13000 310)

2.3 Autorisation de payer la facture n° 2017-331 de Serge LeBel et associés inc.

2017-10-244

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution n° 2017-08-202 - *Équité salariale – Services professionnels en ressources humaines – Mandat*, la Municipalité accordait le mandat de produire l'équité salariale à Serge LeBel et associés inc.;

CONSIDÉRANT QU'un premier travail a été effectué et qu'un premier affichage a été effectué;

CONSIDÉRANT la facture n° 2017-331 au montant de mille cent cinquante dollars (1 150 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement de la facture n° 2017-331 à Serge LeBel et associés inc.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/GL 02 13000 414)

2.4 Demande du deuxième versement – Comité action citoyenne

2017-10-245

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no 2017-04-101 *Subvention au comité Action Citoyenne* la municipalité avait octroyée un versement de deux milles dollars (2 000 \$) au Comité Action Citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième versement était conditionnel à la réception de la reddition du premier deux mille dollars (2 000 \$);



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le 20 septembre dernier la compilation de toutes les factures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution.

ET QUE ce conseil autorise le deuxième versement de deux mille dollars (2 000 \$) au Comité Régional du 3^e âge Papineau.

c. c. Finances (N/GL 02 19010 996)

2.5 Renouvellement du règlement d'emprunt n° 03-2012 unité d'urgence

2017-10-246

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution n° 2017-04-100 *Refinancement du règlement d'emprunt numéro 03-2012 unité d'urgence et chemin Gagnon au montant de 70 600 \$* ce conseil mandatait madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres sur invitations auprès d'au moins deux (2) institutions financières;

CONSIDÉRANT QUE les deux invitations ont été faites à la Banque Nationale du Canada et la Caisse Desjardins de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE la Banque National du Canada nous a informés qu'elle ne soumissionnerait pas étant donné que pour les montants inférieurs à cent mille dollars (100 000 \$) celle-ci n'est pas compétitive;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de la Petite-Nation a offert à la Municipalité de financer cet emprunt pour un terme de cinq (5) ans, le capital étant payable annuellement et l'intérêt semestriellement au taux de 4.67 %;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault



ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Desjardins de la Petite-Nation pour le financement de l'unité d'urgence au montant total de soixante-dix mille six cents dollars (70 600 \$) pour un terme de cinq (5) ans au taux de 4.67 %;

ET QUE Monsieur Stéphane Séguin, maire, ou son représentant et Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou son représentant soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents utiles ou nécessaires à l'émission de cet emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

2.6 Questions du public

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la Sécurité publique pour le mois de septembre 2017.

3.2 Embauche d'un premier répondant

2017-10-247

CONSIDÉRANT le besoin criant de nouveaux membres dans l'équipe des Premiers Répondants de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la candidate possède déjà la formation de premier répondant;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de Monsieur Marc St-Denis, directeur de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Alex-Sandra Périard à titre de premier répondant et ce à compter des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Directeur de la sécurité publique

Madame Alex-Sandra Périard

Dossier employé

3.3 Entente relative à la protection contre l'incendie entre la municipalité de Ripon et Montpellier

2017-10-248

CONSIDÉRANT QUE la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques prévoit la signature d'entente intermunicipale afin d'assurer un déploiement des ressources en conformité des objectifs contenus au schéma;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ripon désire conclure une entente relative à la protection contre l'incendie avec la municipalité de Montpellier;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et l'intervention d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu entre les parties afin d'apporter des correctifs à l'entente pour en arriver à un consensus;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'entente et sont en accord avec son acceptation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil approuve la dernière version du document intitulé « Entente relative à la protection contre l'incendie », tel que soumis par la municipalité de Ripon le 22 septembre 2017;

ET QUE le maire, monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Lanthier soient et sont mandatés à signer, pour et au nom de la municipalité de Montpellier, l'entente relative à la protection contre l'incendie entre la municipalité de Ripon et Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Municipalité de Ripon

3.4 Estimation des besoins en formation pour les pompiers volontaires

2017-10-249

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

3.5 Questions du public

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 Rapport du directeur des travaux publics

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de septembre 2017.

4.2 Aide financière - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration rue Henri

2017-10-250

CONSIDÉRANT la confirmation de l'aide financière no 25988-1 en date du 16 août 2017 pour une aide financière de dix mille dollars (10 000 \$), du ministre, monsieur Laurent Lessard;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection pour l'amélioration de la rue Henri sont terminés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Henri pour un montant subventionné de dix mille dollars (10 000 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Henri dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

ET QUE ce conseil demande à monsieur Jacques Henry, directeur territorial de l'Outaouais du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports le remboursement de la subvention accordée (MTMDET).

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Monsieur Jacques Henry

4.3 Questions du public

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier à l'ordre du jour.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport de l'inspectrice en urbanisme et environnement

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspectrice en urbanisme et environnement pour le mois de septembre 2017.

6.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 14 août 2017.

6.3 Questions du public

7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Demande d'un espace d'entreposage – Association des propriétaires du Lac Schryer

2017-10-251

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 8 septembre dernier de madame Suzanne Allaire, présidente de l'Association des propriétaires du lac Schryer, faisant la demande d'un espace d'entreposage de 12' x 12' dans le garage municipal afin d'entreposer leurs équipements et leurs matériels;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE ce conseil consent à accorder un espace d'entreposage à l'Association des propriétaires du lac Schryer dans le garage municipal.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Suzanne Allaire, présidente de l'Association des propriétaires du Lac Schryer

7.2 Demande de projet-pilote pour un sentier partagé sur la Route 315 (Montée Lafontaine) entre la Municipalité de Montpellier et le lac Schryer

2017-10-252

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) est favorable à ce genre de circulation (sentier partagé) entre la Route 315 et le chemin Lalonde situé au lac Schryer;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encadrer l'activité du quad pour assurer la sécurité de tous les usagers de la route;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil est favorable à l'étude d'un projet pilote pour un sentier partagé entre le chemin Lalonde et l'entrée de la réserve faunique de Papineau-Labelle via la montée Lafontaine, la route 315 et le chemin de la Baie-de-l'Ours;

Adopté à l'unanimité.

c. c. Club Quad Petite-Nation
Monsieur Guy Blanchette (MTMDET)

7.3 Adoption du bilan du plan d'action 2013-2015 – PFM-MADA

2017-10-253

CONSIDÉRANT QU'en février 2016, la Municipalité a eu une aide financière de cinq mille deux cent cinquante dollars (5 250 \$) afin de mettre à jour le projet de PFM-MADA (Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés);

CONSIDÉRANT QUE le comité a déposé le bilan du plan d'action 2013-2015 PFM-MADA auprès du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil autorise l'envoi de ce bilan 2013-2015 qui sera joint à la mise à jour de la PFM-MADA.

Adoptée à l'unanimité.

7.4 Adjudication du soumissionnaire – Bandes de patinoire

2017-10-254

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumission par voie d'invitation écrite ont été formulées auprès de trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des soumissions des trois (3) fournisseurs :

- | | |
|------------------|--------------|
| ➤ Agora | 45 987,70 \$ |
| ➤ Omnitech Sport | 46 637,62 \$ |
| ➤ Permafib | 50 284,31 \$ |

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme est celle d'Agora;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la soumission d'Agora au montant de quarante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-sept dollars et soixante-dix cents (45 987,70) \$ taxes, installation et livraison incluses;

c. c. Finances (N/GL 03 01043)



7.5 Demande d'appui financier du comité consultatif de la culture et du patrimoine (CCCP) - Fonds culturel de la MRC de Papineau - 2017

2017-10-255

CONSIDÉRANT QU'une demande a été reçue à la municipalité de Montpellier du comité consultatif de la culture et du patrimoine (CCCP) en date du 25 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but de réaliser la continuité de la phase I du circuit patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Papineau offre une aide financière d'un montant pouvant aller jusqu'à trois mille dollars (3 000 \$) aux organismes du secteur culturel et patrimoine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil s'engage à verser un montant de cinq cents dollars (500 \$), soit l'équivalent de 20% du coût total du projet, au CCCP conditionnel à l'obtention de la subvention de la MRC Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/GL 02 70250 670)



7.6 Achat de mobilier urbain pour le parc intergénérationnel Phase II

2017-10-256

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du parc intergénérationnel afin d'acquérir du mobilier urbain pour la phase II du projet du parc intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE des montants ont été prévus au budget 2017;

CONSIDÉRANT la soumission n° P-03278 de Go-élan au montant de cinq mille deux cent sept dollars et soixante-dix-sept cents (5 207,77 \$) incluant la livraison et plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de Go-élan;

ET QU'il en autorise le paiement après livraison.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/GL 03 01017)

7.7 Aménagement d'une clôture entre le parc intergénérationnel et la rue du Bosquet – Phase II

2017-10-257

CONSIDÉRANT QUE des montants ont été prévus au budget 2017 pour l'aménagement d'une clôture entre le parc intergénérationnel et la rue du Bosquet pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des travaux est estimée à plus ou moins deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux pourront être effectués par le département de la voirie selon les disponibilités du personnel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLUT QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil autorise l'achat des matériaux nécessaires à l'aménagement d'une clôture entre le parc intergénérationnel et la rue du Bosquet.

Adoptée à l'unanimité.

7.8 Questions du public

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun dossier à l'ordre du jour.

9. DIVERS

9.1 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme concernant l'organisation des services d'urgence en milieu isolé (SUMI)

2017-10-258

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) a mis en place un Programme d'aide financière au bénéfice des municipalités régionales de comté dédié à la mise en place et à l'organisation d'un Service d'urgence en milieu isolé (SUMI), et ce, sous trois (3) volets :

- la mise en place d'un Plan local d'intervention d'urgence (PLIU);
- l'achat de matériel servant à l'intervention en milieu isolé;
- la prévention et la sensibilisation des usagers de ce type d'activité (promenade en forêt, en sentier hors route, sur l'eau, etc.).

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution n° 2017-09-157 le conseil des maires de la MRC Papineau (MRC) mandatait la secrétaire-trésorière et directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme concernant l'organisation des services d'urgence en lieu isolé (SUMI);

CONSIDÉRANT QUE par cette même résolution les municipalités locales intéressées par ledit programme doivent faire parvenir à la MRC une résolution du conseil confirmant leur adhésion, et ce, au plus tard le vendredi 13 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil confirme son adhésion auprès de la MRC de Papineau dans le cadre du Programme concernant l'organisation des services d'urgence en milieu isolé (SUMI);

ET QUE Monsieur Stéphane Séguin, maire, ou son représentant et Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou son représentant soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents utiles ou nécessaires pour son adhésion au programme cité ci-dessus.



Adoptée à l'unanimité.

9.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

2017-10-259

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

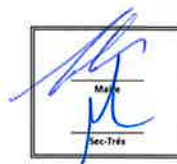
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;



QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

ET QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Finance**

9.3 Questions du public.

10. CORRESPONDANCE

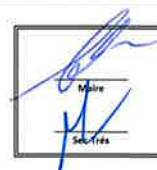
10.1 Résolution 203-09-2017- Demande de droit de passage du Club Quad Petite-Nation – chemin de la Baie-de-l'Ours – Municipalité de Lac-Simon

Nous accusons réception de la résolution 203-09-2017 – Demande de droit de passage du Club Quad Petite-Nation – chemin de la Baie-de-l'Ours de la Municipalité de Lac-Simon qui autorisera un droit de passage sur la portion du chemin de la Baie-de-l'Ours leur appartenant.

10.2 Demande de travaux d'amélioration – local des fermières

Nous accusons réception de votre lettre en date du 3 septembre 2017 concernant une demande pour des travaux d'amélioration dans le local des fermières. Cette demande sera mise à l'étude au prochain budget.

10.3 Questions du public



11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-10-260

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 57.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire


Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.